

Sommaire

Retrouvez ci-dessous tous les horaires de la mairie et de ses services.

Horaires du service État civil

- Pour vos démarches d'état-civil, merci de
- Horaires

Pour vos démarches d'état-civil, merci de

- **prendre rendez-vous** en appelant **au 04 78 86 82 00** pour les démarches qui ne peuvent être réalisées en ligne.
- **d'effectuer en ligne les démarches suivantes** :
 - prises de rendez-vous pour [les passeports](#) et cartes nationales d'identité
 - [demandes d'acte](#)
 - [inscriptions sur les listes électorales](#)

Seules les démarches liées au funéraire demeurent sans rendez-vous.

Horaires

Lundi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mardi et jeudi : 8h30 à 11h et 13h30 à 18h
Mercredi : 8h30 à 12h30
Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Samedi : 9h à 12h

Horaires du CCAS

Le CCAS vous accueille sur rendez-vous :

- Lundi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30 (accueil téléphonique uniquement)
- Mardi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h
- Mercredi : fermé
- Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h
- Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 (accueil téléphonique uniquement)

Accueil téléphonique du CCAS au 04 78 86 82 43.

Horaires du service Urbanisme

- Permanences téléphoniques
- Demandes via Toodego

Permanences téléphoniques

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30 au 04 78 86 82 53.

Demandes via Toodego

Toutes les demandes adressées au service seront gérées via le service [Toodego](#), la nouvelle plateforme de service numérique de la métropole de Lyon pour l'accès à vos services, démarches et informations utiles.

- Demande de renseignement PLU-H,
- étude de faisabilité d'un projet,
- suivi d'un dossier d'urbanisme,
- consultation d'un dossier d'urbanisme,
- demande de certificat conformité.

Vous avez le possibilité de prendre rendez-vous avec un instructeur les mardis et vendredis après-midi en faisant une demande sur [Toodego](#).

Toutes les demandes seront uniquement traitées via cette plateforme.

Pour déposer un dossier, inutile de prendre rendez-vous. Vous pouvez l'envoyer par voie postale, le remettre à un agent à l'accueil de la mairie ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de ville.

Horaires du service Logement

Un travailleur social est en charge du service logement et peut vous accompagner dans votre démarche. Permanence téléphonique le vendredi matin de 9h à 12h au 04 78 86 82 43.

Possibilité de prise de rendez-vous physique pour les Saint-Genois uniquement.

Comment venir à la Mairie

En voiture :

- En venant de **Paris ou Lyon par l'A6** (direction Saint-Etienne – Marseille), prendre la sortie Pierre-Bénite Centre
- En venant de **Marseille par l'A7** (direction Lyon), prendre la sortie Pierre-Bénite
- En venant de **Grenoble par l'A43**, suivre la direction Saint-Etienne-Marseille-Lyon Mermoz – boulevard périphérique puis St Etienne-Marseille par le périphérique sud - Suivre Saint-Etienne-Marseille puis Pierre-Bénite. prendre la sortie Pierre-Bénite
- En venant de **Saint-Etienne par l'A47**, suivre la direction Lyon Centre puis Pierre-Bénite Ensuite, prendre la bretelle A457 direction Saint-Genis-Laval. Sortir à Saint-Genis-Laval Centre puis suivre la direction Centre, Hôtel de Ville ou Oullins.

En transport en commun, depuis Lyon :

- Bus C10 au départ de Bellecour
- Arrêt Saint-Genis Mairie
- Métro B depuis la gare Lyon Part-Dieu
- Arrêt Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon-Sud

[Ajouter aux favoris](#)